

10/07/2017

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Le Ministre d'Etat

Paris, le 06 JUIN 2017

Réf. : 17-020920-D / BDC-CARAC / GJ
V/Réf : 122067/11354/FB

Madame la Contrôleure générale,

Par courrier du 20 mars 2017, vous avez bien voulu faire part au prédécesseur de Monsieur Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de vos observations à la suite d'une visite effectuée au centre de rétention administrative (CRA) de Plaisir, dans les Yvelines, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014.

Attentif au respect des droits fondamentaux des personnes, j'ai pris connaissance de vos préconisations et demandé que des réponses précises vous soient apportées.

Votre rapport relève plusieurs points qui suscitent des critiques de votre part, concernant en particulier l'organisation et le fonctionnement du service et certains aspects matériels (activités insuffisantes proposées aux personnes retenues, conditions de travail des policiers...).

La direction générale de la police nationale a pris en compte vos recommandations et mis en œuvre, chaque fois que cela a été possible, les mesures susceptibles d'y répondre. Sur le plan matériel, vous voudrez bien noter en particulier que divers travaux ont été effectués, au bénéfice tant des étrangers placés en rétention que des policiers. Quant à l'avenir du centre, il n'est plus aujourd'hui en question et la nouvelle direction du CRA s'est attachée à développer un management dynamique et participatif, favorisant un climat plus serein au sein de la structure.

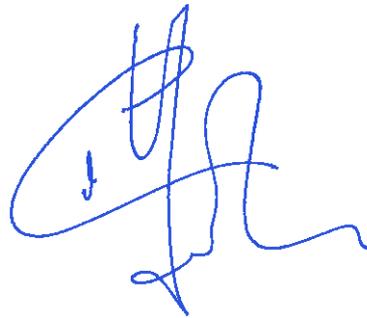
.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18, quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS CEDEX 19



Vous voudrez bien à cet égard trouver ci-joint, en annexe, les observations techniques détaillées qui apportent des réponses aux problèmes que votre rapport soulève.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Gérard COLLOMB

ANNEXE

I - Organisation et fonctionnement

1) Personnel de garde

1.1 Effectifs

Au 1^{er} mai 2017, l'effectif du service est de 49 agents, dont 35 personnels actifs, 11 adjoints de sécurité (ADS), 2 réservistes et 1 agent administratif.

Ce personnel est réparti comme suit : un chef de centre et son adjoint; 4 policiers affectés au greffe ; 2 brigades de jour composées respectivement de 13 et 14 policiers et ADS et 2 brigades de nuit composées chacune de 6 policiers et ADS. Le CRA dispose donc d'un effectif supérieur à l'effectif de référence (41), comme le reconnaît le rapport en page 12. Le CRA est ainsi en mesure d'accueillir un nombre suffisant de personnes retenues même si, au-delà de 15 personnes retenues, les escortes à assurer sont nombreuses (juridictions, consulats, aéroports...) et peuvent nécessiter des renforts du commissariat de Saint-Cyr-L'École. Depuis septembre 2016 toutefois, le CRA ayant été agréé par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour utiliser la visioconférence, le nombre d'escortes a diminué.

S'agissant de « l'avenir du centre », que vous appelez à clarifier, je souligne que l'hypothèse d'une fermeture n'est plus à l'ordre du jour depuis fin 2014, et tous les personnels en ont été informés. Le nouveau chef de centre, qui a pris ses fonctions le 4 mai 2015, a instauré un management plus participatif. Depuis deux ans, dans le cadre de mutations, plusieurs policiers (gradés, gardiens de la paix titulaires ou sortant d'école) ou ADS en début de contrat ont choisi le CRA de Plaisir comme affectation. Tous ces changements ont créé une nouvelle dynamique et favorisé un climat plus serein. Même si certaines situations compliquées, engendrées par des personnes retenues que reconnaît Madame la Contrôleure générale elle-même difficiles à gérer, existent encore, l'absentéisme pour cause de maladie parmi le personnel reste à un niveau acceptable (au 15 mai 2017, on compte 1 congé de maternité et 2 congés de maladie ordinaire, au lieu de 7 lors de la visite).

.../...

1.2 Formation

Lors de la fermeture du CRA en octobre 2015 pour des travaux de mise aux normes en matière de sécurité incendie, et en septembre-octobre 2016 pour des travaux d'agrandissement du poste de garde, des formations ont été dispensées aux agents du CRA. Ils ont ainsi bénéficié de formations en matière de fraude documentaire, de réglementation transfrontière, etc. Conformément aux recommandations du rapport en page 17, des formations aux gestes et techniques professionnels d'intervention (GTPI) ont également été assurées.

2) Traitement des incidents

Les incidents qui surviennent au CRA, lorsqu'ils relèvent d'une infraction pénale (par exemple des violences volontaires ou des menaces de mort à l'encontre de policiers) sont systématiquement traités soit, en semaine, par des policiers de la brigade mobile de recherche (BMR) de la police aux frontières, soit, le week-end, par des policiers de la sécurité publique. Ces procédures peuvent aboutir à des condamnations.

II - Aspects matériels

1) Vidéoprotection

Contrairement à ce qu'indique le rapport, les images de vidéoprotection sont enregistrées.

2) Règlement intérieur

Contrairement à ce qu'indique le rapport, la totalité du règlement intérieur, traduit dans les six langues onusiennes, est affichée dans le réfectoire. Mis à jour à l'automne 2016, il est à la disposition des personnes retenues.

3) Visites

A la suite des recommandations, des hublots ont été installés sur les portes donnant accès aux salles de visite. Durant les visites, ces portes restent dorénavant fermées, un policier pouvant surveiller la personne retenue. Le respect du droit à l'intimité et à la confidentialité des conversations est donc parfaitement garanti. Les refus de visite, lorsque les effectifs de garde présents au CRA sont mobilisés par de nombreuses escortes, sont de plus en plus rares.

.../...

4) Activités des personnes retenues et structure de la cour de promenade

Dans ce domaine, des aménagements ont été effectués depuis 2014 et d'autres projets sont à l'étude (mise en place d'appareils de sport dans la cour de promenade, abonnement à des chaînes de sports supplémentaires à la télévision...). C'est ainsi que la dalle de la cour de promenade a été refaite, lors de la fermeture du CRA, en septembre 2016, afin de permettre une meilleure évacuation des eaux de pluie. Le carrelage des murs de cette cour est également désormais achevé. En avril 2017, l'ancienne salle de repos des policiers a été ré-aménagée et ouverte aux personnes retenues, qui disposent ainsi d'un espace supplémentaire pour lire ou jouer au baby-foot ou à des jeux de cartes.

5) Conditions matérielles de travail des policiers

A l'automne 2016, des travaux ont été réalisés afin d'agrandir le poste de garde. Les murs de l'ancienne chambre de six places attenante au poste de garde ont été supprimés afin d'aménager une seule grande pièce. Le sol a également été rénové. Dès lors, les agents disposent ainsi d'un véritable espace de travail, avec deux postes informatiques supplémentaires, et que d'un espace de repos. Leurs conditions matérielles de travail sont meilleures.